

ASSEMBLÉE NATIONALE

**CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par
Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.